



Souscription à un abonnement xDSL ou FTTH

Définitions

Abonné L'abonné est l'adhérent à l'association ayant souscrit un abonnement au service xDSL ou FTTH. L'abonnement n'est ouvert qu'aux adhérents de l'association.

VoIP Voice Over Internet Protocol (Voix sur le protocole Internet) : réseau téléphonique alternatif basé sur des technologies issues d'Internet.

Description du service

Aquilenet fournit une connexion à son réseau via la technologie xDSL ou FTTH reposant sur l'offre de collecte d'un opérateur tiers. Ces accès sont, selon les cas, obtenus par dégroupage partiel de la ligne téléphonique.

Aquilenet fournit, sur cette connexion à son réseau, une ou plusieurs adresses IP publiques, fixes (sauf demande explicite de l'abonné), et assure le routage vers Internet.

En plus de cet accès vers Internet, l'association fournit des services, au choix de l'abonné, parmi ceux-ci :

- accès au courrier électronique, sur une adresse dans le domaine aquilenet.fr ou dans le domaine aquilenet.org, sur un sous-domaines de ceux-là réservé à l'abonné, ou sur tout domaine dont l'abonné est propriétaire ;
- hébergement du ou des noms de domaines de l'abonné, que ce soit en DNS primaire ou en DNS secondaire ;
- de manière générale tout service en lien avec Internet et Usenet que l'association met usuellement à disposition de ses adhérents.

L'association fonctionne grâce au bénévolat de ses membres adhérents : d'autres services peuvent être mis à disposition s'il se trouve des adhérents prêts à mettre en place et administrer ces services.

Le règlement intérieur de l'association s'applique aux activités de l'abonné sur sa ligne xDSL ou FTTH, comme pour tous les autres services fournis par Aquilenet. Conformément aux statuts de l'association, ce règlement a valeur statutaire. Son non-respect peut entraîner une radiation de l'association.

Conditions d'accès

La fourniture de l'accès xDSL ou FTTH est soumis au paiement initial de frais d'accès au service (FAS) couvrant les frais de la construction de la ligne par l'association, et au paiement régulier d'un abonnement.

Le montant de l'abonnement est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse, en fonction des tarifs des fournisseurs de l'association. Si le tarif est révisé à la hausse, et au-delà du tarif qui était en vigueur lors de la souscription de l'abonnement, l'abonné en sera informé dans les meilleurs

délais par l'association et aura la possibilité de résilier son abonnement dans les conditions prévues ci-dessous.

Pour le FTTH, les zones 1 et 2 indiquées pour Kosc ou Bouygues ne sont en fait pas des choix à faire de votre part mais dépendent uniquement de votre adresse. Les zones 1 correspondant aux zones les plus denses type grandes villes. Le paiement de l'abonnement se fait par prélèvement bancaire, sauf exception acceptée par l'association. Un courrier électronique est envoyé plusieurs jours avant le prélèvement indiquant la date du prélèvement, le montant prélevé, ainsi que la liste des éléments ayant servi au calcul de ce montant. Pour les adhérents qui le demandent, une facture au format PDF est mise à disposition en ligne sur un site Web au moment de l'envoi du courrier électronique. Pour les adhérents qui en font la demande, une facture papier leur est envoyée par voie postale, cet envoi est facturé 1€ TTC par facture envoyée pour couvrir les frais engendrés.

Durée d'accès

L'abonnement xDSL via Ielo ou FTTH Axione n'est pas soumis à une durée d'engagement, l'abonné est libre de résilier son accès à tout moment. L'abonnement FTTH via Ielo est soumis à une durée d'engagement d'un an auprès de Ielo, avec préavis de trois mois ; le cas échéant le reliquat sera facturé au prix coûtant (sans le coût de la bande passante). Il est de plus fourni un boîtier ONT qui doit être restitué en cas de résiliation. Le coût de non-restitution s'élève à 100 € TTC.

La résiliation effective peut prendre jusqu'à 3 mois, le montant finalement dû étant calculé en conséquence au plus juste du coût pour l'association. Pour optimiser au mieux le service rendu ainsi que le coût, il est conseillé d'indiquer quand la résiliation devrait avoir lieu (« au plus tôt », date précise, ...).

La résiliation se fait par courrier postal simple, daté et signé, envoyé à l'association au moins trois mois à l'avance.

La modification du débit souscrit, dans certaines limites précises, est gratuite. Ces limites sont publiées sur le site Web de l'association et reflètent les contraintes imposées par les fournisseurs de l'association. Ces limites sont indiquées aussi précisément qu'Aquilenet les connaît.

Attention ! Limites

L'accès xDSL ou FTTH fourni par Aquilenet ne couvre pas certains éléments. En particulier :

- l'obtention d'un modem xDSL ou routeur FTTH est à la charge de l'abonné, une liste de modems connus comme étant compatibles avec certains débits élevés est publiée par l'association, cette liste n'est pas exhaustive ;
- s'il y a un abonnement France Télécom pour la ligne concernée, Aquilenet n'intervient en rien dans les re-

lations commerciales qui lient l'abonné à France Télécom ;

- Aquilinet ne fournit pas de service de téléphonie en VoIP ;
- Aquilinet ne fournit pas d'assistance technique pour l'installation et la configuration de l'accès xDSL ou FTTH, la seule assistance fournie est la recherche et la résolution des pannes techniques qui peuvent empêcher l'accès à Internet de l'abonné, cette assistance est fournie bénévolement par des membres de l'association et ne fait donc l'objet d'aucune garantie, l'abonné est invité à fournir lui-même, si ses compétences le permettent, de l'assistance aux autres membres de l'association.

d'un adhérent qui s'abonne au service xDSL ou FTTH à titre individuel pour son usage privé.

Préférentiel correspond à la catégorie des adhérents ayant des faibles moyens et qui s'abonnent au service xDSL ou FTTH à titre individuel pour leur usage privé. Cette catégorie est réservée aux étudiants, allocataires des minima sociaux, titulaires de CES (Contrats Emplois Solidarité), ou similaires. Cette catégorie n'est accessible que sur présentation de justificatifs.

Le présent bulletin d'abonnement concerne la catégorie « préférentiel ».

Pour mémoire, les tarifs TTC en vigueur en Novembre 2021 pour cette catégorie sont les suivants :

Tarifs en vigueur

L'association Aquilinet pratique différents tarifs selon la nature des abonnés et leur situation sociale. L'association distingue 2 catégories d'abonnés auxquels des tarifs différents sont appliqués. L'association se réserve le droit d'effectuer des dérogations à ces règles, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Cela sera toujours annoncé sur le site Web de l'association ainsi qu'en Assemblée Générale, ainsi que les motifs qui ont amené à ces dérogations (adhérent surconsommateur de bande passante, conditions de ressources particulièrement faibles, etc).

Les 2 catégories sont les suivantes :

Particulier correspond à la catégorie la plus usuelle

	FAS	mensuel
xDSL non dégroupé Liazo	72€	27€
xDSL dégroupé totalement Liazo Nu	78€	38€
FTTH Axione	72€	29€
FTTH jusque 300M Kosc K2 dense	66€	42€
FTTH jusque 1G Kosc K2 dense	66€	47€
FTTH jusque 300M Kosc K1 peu dense	84€	50€
FTTH jusque 1G Kosc K1 peu dense	84€	55€
FTTH jusque 1G Bouygues B1 dense	132€	44€
FTTH jusque 1G Bouygues B2 peu dense	156€	49€
FTTH jusque 1G Netwo : selon éligibilité		

Les FTTH Kosc et Bouygues nécessitent une période d'engagement d'un an.

Offre souscrite

Ligne concernée : _____ Option souscrite : _____

Signature

Le présent bulletin d'abonnement doit être retourné à Aquilinet *paraphé* à chaque page, *signé* sur la dernière page, et *accompagné* de

- pour le cas non dégroupé ou dégroupé partiellement : une copie de facture France Télécom ou autre document récent certifiant la correspondance téléphone-nom-adresse.
- pour le cas dégroupage total : un simple justificatif de domicile.

Je soussigné(e) :

Nom : _____
demeurant à

Adresse 1 : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____ Ville : _____

demande par la présente à être abonné(e) au service xDSL ou FTTH d'Aquilinet tel que défini dans le présent document.

Fait à _____, le _____

Signature :

à envoyer à tresorier@aquilinet.fr ou Aquilinet - 20 rue Tourat - 33000 BORDEAUX